

Direction Interrégionale de PACA Corse
Centre Pénitentiaire de Marseille

le 20/09/2018

Lettre Ouverte

Syndicat S.P.S C.P Marseille

à

Monsieur le Directeur du
Centre Pénitentiaire de Marseille

Objet : Temps de prise de fonction / horaire de prise de poste.

Pièces jointes : Procès verbal du comité technique spécial du 27/04/2017 page 2 et 3

Monsieur le Directeur,

Le S.P.S du C.P de Marseille souhaite attirer votre attention sur les menaces de demande d'explications qui s'abattent sur les Surveillants du Centre Pénitentiaires.

En effet, il semblerait que des consignes strictes leur imposent (sous peine de sanctions...) d'être en en uniforme et en poste dès 6h45. Pour illustrer nos propos, vous trouverez annexé à ce courrier le Procès Verbal du Comité Technique Spécial du 27/04/2017, où il a été clairement fait un rappel sur ce point par la Présidente.

Le S.P.S du C.P de Marseille voudrait sur ce point rappeler que le créneau horaire 6h45-7h00, soit 15 minutes, est réservé au temps de prise de fonction (appel, passage des consignes, habillage et déshabillage) entrant dans le temps de travail effectif, conformément à la Circulaire ARTT de 2001. La prise de poste s'effectuant officiellement à 7h00.

Nul n'est censé ignorer la législation en vigueur, à fortiori quand il s'agit de supérieurs hiérarchiques censés faire appliquer lois, règles et règlement à ses subordonnés.

Ces menaces que profèrent certains de ces supérieurs, relèvent-elles de la méconnaissance des textes ou de l'abus de pouvoir ?

Nous sollicitons votre bienveillante attention pour mettre un terme à ces agissements.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Interrégional, à notre plus profond respect.